12

DE LA NULLITÉ

DES PRÉTENDUS

FAITS DE CONTAGION

OBSERVÉS A BARCELONE EN 1821,

OU

DEUXIEME RÉPONSE

A M. AUDOUARD, D. M. M.,

Envoyé à Barcelone en 1821, et au port du Passage en 1823, par Son Excellence le Ministre de la Guerre, à l'occasion de la fièvre jaune; Médecin principal d'armée; Médecin en chef de l'hôpital militaire de Picpus à Paris; Officier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur; Chevalier des Ordres royaux de Charles III et de Saint-Ferdinand d'Espagne; Membre honoraire de la Société académique de Médecine de Marseille et de la Société Médicale du département d'Indre-et-Loire; Membre de la Société de Médecine de Paris et de la Société de Médecine pratique de Montpellier; Associé correspondant des Sociétés de Médecine de Toulouse, du département du Gard, de Barcelonne, de Cadix et de Bruxelles; des Sociétés royales de Médecine de Marseille et de Bordeaux; de la Société des Sciences Médicales du département de la Moselle; de la Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin.

PAR N. CHERVIN,

DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE PARIS.

Non verbis, sed factis.

PARIS.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

Décembre 1827.

DEUXIÈME RÉPONSE

A M. LE DOCTEUR AUDOUARD,

RELATIVEMENT

AU PRÉTENDU CARACTÈRE CONTAGIEUX

DE LA FIÈVRE JAUNE DE BARCELONE.

La commission formée, par ordre du gouvernement, dans le sein de l'Académie royale de Médecine, pour prendre connaissance des nombreux documents que j'ai recueillis sur l'importante question de la contagion, ou de la non-contagion de la fièvre jaune, a démontré, dans son rapport, que beaucoup de faits avancés par M. Audouard, comme des preuves de transmission de cette maladie, n'ont aucun fondement, sont de pures fictions. Ce médecin a cru, d'après cela, qu'il était de son devoir de défendre les assertions qu'il a consignées dans ses écrits. Il s'est présenté dans l'arène plein d'ardeur et de confiance, ne parlant que *des avantages qui lui étaient promis, et des triomphes qui l'attendaient.* Il a dit que c'est à moi qu'il serait redevable de ses succès, et il m'a remercié de m'être rendu moi-même l'instrument de sa gloire en le provoquant au combat.

On a pu voir par ma réponse jusqu'à quel point les espérances de mon adversaire étaient fondées. Néanmoins, les observations contenues dans cet écrit n'ont point paru satisfaisantes à M. Audouard. Elles ont au contraire donné lieu à de nouvelles remarques critiques de sa part, auxquelles je m'empresse de répondre. Si, nonobstant la déclaration qui termine les remarques dont il s'agit, ce médecin voulait cependant continuer une discussion qu'il a commencée sous d'aussi *heureux* auspices, j'ai le plaisir de lui annoncer qu'il me trouvera toujours disposé à lui préparer de nouveaux

triomphes; à faire voir de plus en plus jusqu'à quel point « il a porté « dans l'accomplissement de la mission que son Exc. le ministre de « la guerre lui avait confiée, ce scrupule qui caractérise le médecin « consciencieux, qui sait se tenir à l'abri des préventions et des « idées systématiques, non moins que de l'influence du pouvoir »; à prouver enfin jusqu'à quel point je suis *coupable* « d'avoir fait une « levée de boucliers contre des médecins dont les écrits sont, dit-il, « l'expression fidèle de l'observation, et dont les conseils ont été « la règle des déterminations de l'autorité [1] » en matière sanitaire. En attendant, tâchons de repousser les objections qu'il nous fait dans sa réplique.

M. Audouard a dit, dans son discours, qu'en m'adressant à la Chambre des députés et au ministère pour obtenir l'ajournement des lazarets en construction, mes prétentions étaient *anti-scientifiques, anti-académiques.* Je me suis empressé de répondre à mon adversaire par une politesse, en disant que je croyais au contraire les siennes très scientifiques et même très académiques, bien que l'Académie royale de Médecine ne paraisse pas avoir jugé de même en lui retirant la parole, à la cinquième ou sixième phrase de son discours, dans sa séance du 17 juillet dernier. M. Audouard répond que, le 7 août, la même Société, statuant sur la demande que je lui avais adressée pour être entendu dans la discussion du rapport sur mes documents, a passé à l'ordre du jour, motivé sur ce que je suis étranger à ce corps savant; « ainsi jusque-là, ajoute mon critique, « il y a compensation; nous avons été traités de même, et nous « n'avons à nous prévaloir d'aucune préférence. » M. Audouard est ici dans l'erreur: nous n'avons point été traités de même. On lui a retiré la parole, et l'on s'est borné à ne pas me l'accorder; il est resté muet à la tribune pendant une longue délibération, fort peu agréable pour lui, tandis que moi je n'ai rien éprouvé de pareil; il a fait intervenir deux ministres en sa faveur pour se faire entendre d'autorité, sans pouvoir y parvenir; ce qui est pour lui un double désappointement que je n'ai point éprouvé non plus. « Il « lui serait facile, dit-il, d'établir que la conduite de l'Académie à « son égard est loin d'avoir été approuvée par l'autorité; ce que, « ajoute-t-il, ne ferait pas M. Chervin pour ce qui le concerne. » Je suis parfaitement d'accord avec mon critique sur ces deux points; je ne doute nullement de tout l'intérêt que lui a montré l'autorité dans cette circonstance, et loin d'envier la haute protection qu'elle veut bien lui accorder en sa qualité de contagioniste, je me félicite au contraire bien sincèrement de ne pas en être l'objet. M. Au-

[1] *Voyez* son Discours, pages 10 et 40.

douard « n'entre pas dans d'autres détails sur ce point trop délicat,
« dit-il, pour qu'on doive en entretenir le public ; il lui suffit de me
« dire qu'on lui a donné raison suffisante, qu'il en a la preuve
« écrite, et qu'il me la communiquera si je le désire, mais en particu-
« lier ; car il a promis, ajoute-t-il, de ne pas donner suite à sa ré-
« clamation contre l'Académie. » Je suis charmé que l'autorité se
soit empressée de donner *raison suffisante* à ce médecin, et je le
remercie infiniment de la communication qu'il offre de m'en
faire ; il est satisfait des raisons qu'on lui a données : cela me suffit.

Après avoir dit, également dans son discours, « que la fièvre jaune
vient d'une infection qui s'établit principalement dans les bâti-
ments négriers, et que c'est à lui que nous sommes redevables de
cette *grande découverte*, » M. Audouard ajoute : « et probablement la
« loi que l'on vient de rendre contre la traite des noirs est un hom-
« mage rendu à cette vérité (que j'ai trouvée) et que j'ai dévelop-
« pée avec quelque chaleur, je dirai même avec enthousiasme. » Vou-
lant rendre à chacun ce qui lui est dû, je me suis encore empressé,
dans ma réponse, de féliciter ce médecin de tout le bien qu'a déjà
produit la vérité qu'il nous dit *avoir trouvée ;* mais sa modestie s'est
offensée de mes éloges : il me taxe d'exagération, et d'avoir même
fait un anachronisme, « vu, dit-il, que le principe de l'abolition de
« la traite était consacré par les gouvernements avant qu'il eût rien
« publié à ce sujet. » Cela est vrai, mais il ne suffit pas qu'un prin-
cipe soit reconnu, pour produire tout le bien que l'on est en droit
d'en attendre, il faut encore qu'il soit mis en force par une bonne
loi, et cette loi M. Audouard nous assure que c'est probablement à
la vérité qu'*il a trouvée*, c'est-à-dire à lui-même que nous la de-
vons ; d'où il suit qu'il n'y a ni exagération ni anachronisme dans
les *éloges* que je me suis plu à donner à mon adversaire. D'ailleurs,
ce *modeste bienfaiteur* des noirs ne nous assure-t-il pas lui-même
« que tout ce qu'il a fait à cet égard a pu lui donner des droits aux
« actions de grâces des peuples africains plus que je n'en obtien-
« drai, dit-il, de la race blanche, à moins que je ne compte sur la
« reconnaissance des héritiers des nombreuses victimes que l'adop-
« tion de mes idées ne manquerait pas de faire. » Ce trait a quel-
que chose de si original qu'il faudrait avoir le génie du docteur
Bartholo pour y répondre. Nous allons voir si M. Audouard est
aussi habile dans le genre sérieux que dans le genre épigrammatique.

« Si M. Chervin veut savoir, dit-il, quelle est là-dessus (sur
« l'adoption de mes idées) la disposition des esprits dans un pays
« qui a fait assez cruellement l'épreuve des doctrines anti-conta-
« gionistes, qu'il aille soutenir sur la place publique à Barcelone,

« que la fièvre jaune n'est pas contagieuse; et, s'il en est quitte « pour l'ostracisme, il devra s'estimer fort heureux. » Je puis assurer qu'il n'y aurait pas plus de danger à soutenir la non-contagion de la fièvre jaune sur les places publiques de Barcelone que sur celles d'Amsterdam, de Paris et de Londres. J'ai habité la capitale de la Catalogne pendant six mois, trois ans après le départ de M. Audouard, et j'ai été à même de me convaincre des progrès que l'opinion de la non-contagion y a faits dans toutes les classes de la société.

Durant l'épidémie de Barcelone, et après qu'elle eut cessé, des médecins, ainsi que des personnes étrangères à l'art de guérir, soutinrent la non-contagion de la fièvre jaune avec beaucoup de force dans les différents journaux politiques qui se publiaient alors dans cette ville, et jusqu'ici aucun d'eux n'a subi la peine de l'ostracisme. Il en a été absolument de même pour ceux qui depuis lors ont combattu la doctrine erronée de la contagion : aucun d'eux n'a été inquiété le moins du monde.

Suivant M. Audouard, dire qu'un homme *déguise les faits*, *qu'il cache le plus souvent d'entre ces faits ceux qui prouvent le plus contre les idées qu'il défend*, en un mot, *soutenir qu'il n'est pas de bonne foi*, ce n'est pas l'accuser de mauvaise foi; « c'est dire tout au plus qu'il ne « convient pas de la vérité; mais, ajoute-t-il, le taxer de mauvaise « foi, ce serait lui reprocher de dénaturer la vérité, de soutenir le « contraire de ce qui est; en un mot, ce serait l'accuser d'impos-« ture, et je n'en suis pas encore venu là envers M. Chervin. » Je ne sais pas si M. Audouard en viendra jamais là ; mais ce que je sais parfaitement bien, c'est que ni lui ni personne n'aura jamais le droit de m'accuser de manquer de bonne foi; car, dans toute discussion, je n'ai d'autre but que de chercher la vérité; et je pense qu'un homme est de mauvaise foi dans tous les cas où il cache ou bien altère *sciemment* la vérité de quelque manière que ce puisse être.

Il paraît que mon Aristarque a trouvé que les faits susceptibles de sa critique manquaient dans ma réponse, car il a été en chercher dans l'*examen des principes de l'administration en matière sanitaire*, dont il cite le passage suivant.

« Je ferai d'abord observer (ai-je dit dans cet ouvrage) que la « fièvre jaune ne fut point apportée, au port du Passage, dans les « flancs du brick *Donostiarra*, ainsi que le dit M. de Bois-Bertrand, « mais seulement sa cause, ce qui est très différent. Ce bâtiment, « qui était parti de la Havane au commencement de juin 1823, « perdit un matelot le dixième jour de sa navigation; mais, sui-« vant la déclaration du capitaine, cet homme ne mourut point de

« la fièvre jaune. Quoi qu'il en soit, depuis cet événement jusqu'à la « catastrophe dont parle M. le directeur-général, il s'écoula plus « de deux mois, et, bien qu'il y eût à bord du *Donostiarra* vingt-un « hommes d'équipage et cinq passagers, on n'observa pas un seul « malade parmi ces vingt-six individus. Plusieurs centaines de per- « sonnes qui allèrent à bord de ce bâtiment après son arrivée au « port du Passage, et qui eurent des communications directes et « multipliées avec l'équipage, avec les passagers et avec les mar- « chandises, jouirent également de la plus parfaite immunité. D'où « l'on doit conclure que la cause de la maladie ne résidait ni dans les « personnes, ni dans leurs effets, ni dans les marchandises. Où « se trouvait-elle donc? dans la cale même du bâtiment; et c'est « quand on ouvre, à coups de hache, cette nouvelle boîte de Pan- « dore, qu'une odeur infecte en sort et va se porter jusque dans les « maisons voisines du port (p. 30). »

M. Audouard prétend d'abord qu'il y aurait bien quelque chose à opposer à l'assertion du capitaine qui dit que son matelot ne mourut point de la fièvre jaune. En effet, on pourrait dire avec M. Audouard de 1824 « qu'en admettant que le marin qui mourut « dix jours après le départ de la Havane, avait contracté une ma- « ladie contagieuse dans ce lieu, il faudrait admettre aussi qu'il au- « rait dû la communiquer à d'autres personnes de l'équipage dans « les temps voisins de sa mort; ou bien, que les germes de cette « maladie se dispersèrent et périrent entièrement sur ce navire, « puisque tout le monde s'y conserva en bonne santé jusqu'au 15 « août [1] », c'est-à-dire pendant plus de deux mois. Voyons si l'objection qui suit est mieux fondée.

J'ai dit que plusieurs centaines de personnes qui eurent des communications directes et multipliées avec l'équipage, avec les passagers et avec les marchandises du *Donostiarra*, jouirent également de la plus parfaite immunité; « autre exagération, et inexac- « titude même, s'écrie M. Audouard, car ces mots de *communica-* « *tions directes et multipliées* peuvent recevoir une extension très « grande. Il est connu que l'équipage fut congédié aussitôt après « l'arrivée au port du Passage; qu'il alla prendre parti sur un au- « tre navire à Bayonne, et que les passagers avaient été débarqués « à la Corogne [2]; par conséquent les communications ne furent pas « telles que le dit M. Chervin. »

[1] *Considérations sur l'origine et les causes de la Fièvre jaune*, page 4.

[2] Dans sa *relation de la Fièvre jaune du port du Passage*, M. Audouard ne fait aucune mention de ce débarquement des passagers. *Voyez* page 5. Il n'en dit rien non plus dans ses *Considérations sur l'origine et les causes de cette maladie.* Voyez *page* 2.

Il faut, en vérité, s'armer de courage pour répondre à de pareilles observations. Je prierai d'abord mon adversaire de me dire quelle est cette *très grande extension* que peuvent recevoir les mots de *communications directes et multipliées ;* car, loin de restreindre ces communications, les faits qu'il m'objecte n'ont pu que les étendre et les multiplier. En effet, en se rendant du port du Passage à Bayonne, l'équipage du *Donostiarra* s'est trouvé en rapport avec bien plus de monde que s'il fût resté dans ce bourg, qui ne se compose que de deux cents et quelques maisons, et dont le port ne contenait alors que ce seul bâtiment. Cette remarque s'applique également aux passagers qui, nous dit-il, furent débarqués à la Corogne où la population est aussi bien plus considérable que celle du Passage. Hé ! qu'importe, pour ce que j'avais à prouver, que les communications dont il s'agit aient eu lieu avec les habitants de la Corogne, de Bayonne ou du Passage! Il me suffit qu'elles aient existé, qu'elles soient réelles, et qu'elles n'aient été suivies d'aucun résultat fâcheux.

Mais M. Audouard lui-même a-t-il été exact en disant d'une manière générale que les passagers du *Donostiarra* avaient été débarqués à la Corogne ? non, car le chirurgien du 41e de ligne, M. Samson Ouin, qui fut envoyé sur les lieux, m'a dit avoir logé pendant son séjour au port du Passage dans une chambre qui avait été occupée par une dame venue de la Havane, comme passagère, à bord de ce brick. Que cette personne ait été débarquée au port du Passage ou à la Corogne, c'est une circonstance à laquelle je n'attache aucune importance ; mais M. Audouard, qui paraît la compter pour beaucoup, n'aurait ce me semble pas dû l'omettre, et, à plus forte raison, la démentir ainsi qu'il le fait.

« Dans ce narré, reprend mon antagoniste, y a-t-il de la *bonne* « *foi?* non certainement ; car, outre les inexactitudes que j'ai signa- « lées, je ferai remarquer que M. Chervin aurait dû ajouter *que le* « *foyer d'infection qui était à fond de cale* venait de la traite des noirs, « à laquelle le *Donostiarra* avait servi avant de se rendre en Europe. « M. Chervin le sait bien, mais il n'en dit pas un mot. Même chose « arriva à Barcelone en 1821, où le bâtiment le *Grand Turc* fut consi- « déré comme y ayant introduit la fièvre jaune ; et ce bâtiment ve- « nait de faire la traite des noirs. M. Chervin ne l'ignore pas non « plus ; mais il garde encore le silence à cet égard ; il cache donc la « circonstance la plus essentielle pour arriver à la connaissance de la « cause de la maladie, à la connaissance de la vérité sur la prove- « nance de la fièvre jaune, tant à Barcelone qu'au port du Passage. « Il cache la vérité même ; *il n'est donc pas de bonne foi?* »

Vous êtes dans l'erreur, M. Chervin ne manque pas plus de bonne foi dans cette circonstance que dans toutes les autres. Vous voulez à toute force lui imposer votre croyance : c'est être par trop exigeant. Vous prétendez qu'*il sait* que le foyer d'infection, qui était à fond de cale du *Donostiarra*, *venait* de la traite des noirs. M. Chervin déclare dans toute la sincérité de son âme qu'il n'a jamais rien su ni rien cru de cela. Il sait seulement que M. Audouard l'a dit et écrit ; mais, comme le plus souvent de ce qu'il dit à ce qui est, la distance est immense, il est permis à M. Chervin de ne pas croire sans examen, et c'est ce qu'il a fait avec bonne foi. Oui, j'espère prouver démonstrativement, dans une autre occasion, que rien au monde n'est moins fondé, n'est plus paradoxal que les idées de M. Audouard sur l'origine de la fièvre jaune, considérée comme un produit spécial des bâtiments négriers. On dit d'une personne dont on veut peindre le génie inventif, qu'elle bâtirait un château sur la pointe d'une aiguille ; M. Audouard fait mieux que cela, il bâtit un système tout entier sur la cale d'un bâtiment. Je dis *d'un,* car bien que le brick le *Grand Turc* eût fait la traite avant de se rendre à Barcelone en 1821, rien n'est moins prouvé que l'existence d'un foyer d'infection à bord de ce bâtiment [1]. Des milliers de faits bien observés et bien constatés se trouvent en opposition directe avec celui du *Donostiarra* : n'importe, M. Audouard n'en donne pas moins le produit de son imagination comme une vérité démontrée ; il ne s'en écrie pas moins d'un ton prophétique : *Plus de traite, et nous n'aurons plus de fièvre jaune à combattre !* Esclave des faits, je n'ai point cru devoir adopter les idées plus que chimériques de ce médecin. Aussi m'en punit-il avec beaucoup de rigueur ainsi qu'on va le voir. « Que M. Chervin mette, dit-il, de la bonne foi dans la narration des faits, qu'il les rapporte tels qu'ils sont, et sans omission aucune, il aura raison d'adopter pour devise : *Non verbis, sed factis ;* mais, en tronquant les faits on les dénature, on les rend imposteurs, » etc., etc. Nous allons voir si mon adversaire *ne tronque point les faits*, s'il ne *les dénature point*, s'il ne *les rend point imposteurs ;* ou s'il les rapporte au contraire dans *toute leur pureté*, dans *toute leur intégrité.*

« Le rapport de la commission fait remarquer, dit-il, d'après les

[1] M. Audouard a publié dans ses Mémoires sur son prétendu *typhus nautique*, que le brick le *Saint-Joseph*, qu'il accuse également d'avoir introduit la fièvre jaune à Barcelone en 1821, « avait fait la traite des « nègres avant de charger à la Havane pour l'Europe. » Mais M. Jean Reynals, qui était alors doyen de la municipalité de Barcelone, m'a assuré, en 1824, que ce bâtiment n'avait jamais servi au commerce de la traite.

« documents de M. Chervin, qu'il n'est pas probable que Gabriel
« Roma, sellier, ait introduit la maladie dans la ville de Barcelone,
« après l'avoir contractée à bord des bâtiments qui étaient dans le
« port, puisque *ce même Roma fut enterré le 21 août; que le port était*
« *fermé le 6 du même mois, et que, par conséquent, cet individu n'avait pu*
« *communiquer avec le port et la ville*[1]. Même observation est faite à
« l'égard du nommé Galceran, serrurier, qui, d'après les registres
« mortuaires de sa paroisse, fut enterré le 5 septembre; de sorte,
« dit encore le rapport, qu'*il se serait écoulé trente jours depuis la fer-*
« *meture du port jusqu'à la mort de cet homme.* Voilà, ajoute M. Au-
« douard, des dénégations bien senties par la commission, bien
« prouvées, bien concluantes, bien attestées sans doute par des cer-
« tificats à triple légalisation. Que répondre à tout cela?... qu'il n'y a
« de vrai que la mort de ces deux hommes aux époques indiquées;
« mais qu'il est absurde de soutenir qu'ils n'ont pu contracter la
« maladie sur les navires, ni aller de la ville au port et du port à
« la ville pendant tout le mois d'août, puisque la communication ne
« fut interrompue que le 3 septembre. Ce jour-là seulement, la
« porte dite de *Mer* fut fermée, et le port et Barcelonette cessèrent
« de communiquer avec la ville. Comment M. Chervin a-t-il pu avan-
« cer à la face du monde entier, que *le port fut fermé le 6 août*, dans
« le sens qu'il attache à ces mots? Oui, sans doute, il fut fermé ce
« jour-là pour les arrivages de mer, et les navires ne purent en sor-
« tir que pour aller faire quarantaine à Mahon. Voilà ce qu'on ap-
« pela *port fermé*, et ce qui fut notifié aux autres ports par les consuls
« des différentes nations... M. Chervin a entraîné l'Académie dans
« une erreur qui devait servir, et qui a servi en effet de base aux
« raisonnements qui ont fait, du rapport du 15 mai, un travail assez
« extraordinaire. Cependant il est difficile d'admettre qu'un homme
« qui a beaucoup voyagé ne sache pas qu'un port qui est fermé
« cesse bien ses relations avec les pays maritimes, mais non point
« avec la ville à laquelle il tient; et que, pour cela, quant à Barce-
« lone, il a fallu une délibération expresse: c'est ce qui arriva le
« 3 septembre... Il est impossible que M. Chervin, qui nous an-
« nonce être resté six mois à Barcelone... ignore ces circonstances,
« trop majeures et trop connues dans cette ville. S'il les cache à
« dessein, il manque de bonne foi; s'il les ignore, pourquoi écrit-il
« avec tant d'assurance? et, lorsqu'il établit le contraire, pour en

[1] J'en demande pardon à M. Audouard, le rapport ne conclut point ainsi; il dit seulement « qu'il serait douteux que Roma ait pu contracter « la maladie sur les bâtiments du port », ce qui est un peu différent du langage positif que lui prête ce médecin.

« tirer des conséquences favorables à ses idées, il s'expose à se faire « dire qu'il est de mauvaise foi ; ce que je ne ferai pourtant pas par « bienséance (pag. 291). »

M. Audouard se livre ici à toute la plénitude de sa joie en croyant m'avoir bien et dûment convaincu de mauvaise foi. Jamais vainqueur, depuis Alexandre jusqu'à Napoléon, ne fut plus enivré de ses triomphes que M. Audouard ne l'est en ce moment de la victoire éclatante qu'il s'imagine avoir remportée sur moi. Il fait bien de jouir amplement du bonheur extrême que lui cause son erreur, car il est à croire qu'il ne sera pas de longue durée. Il me suffira, pour le faire cesser, de prouver que le vieux port de Barcelone et les bâtiments qui s'y trouvaient mouillés furent isolés de cette ville, le 6 août 1821, comme le dit le rapport de la commission, d'après des pièces officielles, et non le 3 septembre, ainsi que l'affirme si positivement M. le docteur Audouard. Eh bien ! c'est ce que je m'en vais faire.

L'existence d'une maladie de nature suspecte dans le port de Barcelone ayant été constatée pour la première fois dans la séance extraordinaire et solennelle que tint la municipalité de cette ville, le 6 août 1821, cette autorité prescrivit immédiatement les mesures suivantes, ainsi qu'il conste par le procès-verbal de la séance.

« 1°. Que les cinq bâtiments d'où l'on savait qu'étaient sortis des « malades *seraient mis dans un isolement absolu*[1] ; 2°. qu'en même « temps, et sans préjudice des autres mesures, on *isolerait d'avec « la terre tous les autres bâtiments du port* ; 3°. que tous les navires « mouillés près de terre s'en éloigneraient autant que cela se pour- « rait, et que M. le brigadier, capitaine du port, *veillerait avec le plus « grand soin* à l'exécution de cette mesure ; 4°. que l'on empêcherait « *rigoureusement le débarquement de qui que ce fût*, et que, pour cet « effet, on enverrait une force armée suffisante.[2]

[1] Une chose bien digne de remarque, c'est que le brick *le Grand Turc*, que M. Audouard nous assure avoir apporté la fièvre jaune à Barcelone, ne se trouve point au nombre de ces cinq bâtiments, qui étaient une polacre napolitaine, un vénitien, le Taille - pierre, une polacre de Lloret, et une polacre française.

[2] 1°. *Que los cinco barcos de que se sabia habian salido los enfermos quedasen en absoluta incomunicacion ;*

2°. *Que interinamente y sin perjuicio de las Providencias ulteriores permaneciesen incomunicados los demas buques del puerto ;*

3°. *Que todos los barcos arrimados á la tierra se retirasen cuanto posible fuese ;*

4°. *Prohibir rigorosamente el desembarco de persona alguna.*

Voyez le *Diario de Barcelona,* du 11 août 1821, qui donne un extrait du procès-verbal manuscrit sur lequel j'ai fait ma traduction.

« Tout cela, dit le corps municipal, fut exécuté sans délai, d'a-
« près les ordres que donnèrent, avec la plus grande activité,
« MM. le gouverneur (de la place) et le capitaine du port. On dé-
« cida que les bâtiments qui arriveraient dorénavant seraient admis
« en les plaçant au quai neuf (en el muelle nuevo). La force
« armée destinée à former le cordon couvrit immédiatement la
« plage et le quai (anden) du port. D'autres détachements de
« troupes devaient s'étendre de la porte de *Santa Madrona*, à l'ex-
« trémité de la carrière (du Montjoui), et garnir la muraille de
« mer. » [1]

Après avoir prescrit les différentes mesures de précautions que nous venons de faire connaître, « la junte (municipale de santé)
« s'occupa longuement de la question de savoir si le cas d'isoler la
« Barcelonette d'avec la ville était arrivé... et l'avis unanime des
« médecins (présents à la séance[2]) fut que l'on ne devait point in-
« tercepter les communications, mais seulement isoler toutes les
« maisons (du faubourg) dans lesquelles il y aurait eu des malades
« suspects; la junte s'y conforma en décidant néanmoins que l'on
« prendrait toutes les mesures de précaution les plus énergiques et
« les plus vigoureuses. » [3]

Telles sont donc les diverses mesures qui furent adoptées et mises à exécution dans la journée même du 6 août, dans la vue d'isoler le vieux port de Barcelone d'avec la terre. Si M. Audouard prétendait que toutes ces précautions ne furent que momentanées, il serait encore dans une étrange erreur, ainsi que je vais le prouver.

Le 11 août, la junte supérieure de santé de la province publiait « que tous les bâtiments suspects ou non qu'il y avait dans le vieux
« port au moment du premier soupçon de la maladie s'y trouvaient
« confinés avec la séparation convenable, et *rigoureusement isolés de*
« *la terre et d'avec le nouveau quai*, où l'on débarquait et communi-
« quait librement, et où il n'existait aucun bâtiment lorsqu'on avait
« pris la mesure de fermer le vieux port. » [4]

[1] *Sucinta relacion de las principales operaciones*, etc., p. 87.

[2] Ces médecins étaient MM. Grasset, Steva, Lorner et Pellicer, qui tous croyaient à la contagion.

[3] *Tratóse detenidamente de si habia llegado el caso de incomunicar la Barceloneta con la ciudad...... y en vista del parecer unánime de los señores facultativos de que no se interceptase la comunicacion, sino que se aislasen todas aquellas casas en que hubiese habido enfermos sospechosos, la junta se conformó con él, resolviendo empero que se tomasen todas las providencias de precaucion mas enérgicas y vigorosas.* (Ouvrage cité, page 91. *Voyez* aussi le *Diario de Barcelona* du 11 août 1821.)

[4] *Que tanto los buques sospechosos como los demas que habia en el mo-*

Le 19 et le 22 août la junte municipale de santé de Barcelone représenta à la junte supérieure que « l'isolement du vieux port paralysait le peu d'opérations qui alimentaient avec assez de peine « le commerce [1]. Le 23 du même mois, cette dernière junte décida que l'on devait en effet rétablir les communications de la ville et du faubourg avec les bâtiments mouillés dans le vieux port ; ce qui prouve évidemment qu'elles n'existaient pas. Cette décision fut transmise le lendemain au lieutenant de la santé, don Rafael Mas ; mais elle ne fut point mise à exécution, vu que ce jour-là il se présenta à la Barcelonette des malades dont la provenance était douteuse.

Enfin, d'après un document de M. le lieutenant du port, « les « juntes supérieures et municipales de santé ayant résolu l'isole- « ment de la Barcelonette dans la matinée du 3 septembre.... toutes « les troupes qui se trouvaient sur différents points du quai du « port, se retirèrent au corps de garde situé sur le quai neuf [2]. » Ainsi il reste bien établi, bien prouvé, bien démontré par tous ces faits, qui sont consignés dans des pièces officielles, que les bâtiments mouillés dans le vieux port de Barcelone ne communiquaient point avec la ville, comme l'affirme M. Audouard, et que le nouveau port était au contraire ouvert au commerce, ce qui est absolument l'opposé de ce que soutient ce médecin.

Comment mon critique a-t-il pu tomber dans des erreurs aussi graves et aussi matérielles sur un fait qu'il regarde lui-même comme capital dans l'histoire de l'épidémie de Barcelone ? Sa conduite sur ce point paraît d'autant plus extraordinaire que les documents qui établissent de la manière la plus irrévocable l'isolement du vieux port sont imprimés, et qu'il les a même cités en 1822 [3]. Mais n'en eût-il jamais eu connaissance, le rapport sur mes

mento del primer recelo, se hallan confinados con la debida separacion en el Puerto-Viejo, rigorosamente incomunicados con la tierra y con el Muelle-Nuevo, donde se desembarca y comunica libremente y en el cual no existia buque alguno quando se tomó esta providencia.

Diario de Barcelona, du 12 août 1821.

[1] *La incomunicacion del Puerto-Viejo en esto dias va entorpeciendo las pocas operaciones que alimentaban con harta escasez el comercio.* — Document dont une copie légalisée m'a été fournie par la junte supérieure de santé.

[2] *Habiendo resuelto las juntas superior y municipal de sanidad la incomunicacion de la Barceloneta en la madrugada del 3 de setiembre. . . . . se replegaron al mismo tiempo al cuerpo de guardia establecido en el Muelle-Nuevo todas las tropas que estaban en diferentes puntos del anden de este puerto.*

[3] *Relation historique*, page 10 et page 11.

documents seul aurait dû l'éclairer, ou du moins le tenir dans le doute; car il dit positivement, à la page 51, que « d'après le procès « verbal de la séance du 6 août, l'autorité *ordonna l'isolement absolu « du vieux port* », et il confirme ensuite ce même fait aux pages 52 et 54. Or, ce rapport est l'ouvrage de dix-huit membres de l'Académie royale de médecine, que l'on ne saurait accuser de légèreté.

J'ai dit que le vieux port de Barcelone fut fermé le 6 août, et je crois l'avoir prouvé; mais ne voilà-t-il pas que M. Audouard se récrie, et prétend que ce qu'il y a de plus étonnant dans tout cela, c'est que j'aie attesté moi-même le contraire dans ma réponse à son discours, lorsque j'ai dit, d'après un certificat de M. Salnc, que la sœur Sébastienne Codina se rendit de l'hôpital général à la Barcelonette, le 19 août. « En vérité, ajoute-t-il, on ne sait ce qu'on doit « croire le plus, ou de l'entente de MM. Salnc et Chervin pour « accumuler les certificats, ou de la discordance des certificats pour « démentir MM. Chervin et Salnc. » On ne sait vraiment ce qui doit le plus étonner, ou du manque absolu d'information de M. Audouard sur le sujet qui nous occupe, ou du ton d'assurance avec lequel il écrit. Car, fit-on jamais de plus singulière méprise que de prendre une ville pour un port, comme il le fait ici en voulant nous prouver que le vieux port de Barcelone n'était point fermé, par la raison qu'on se rendait librement à la Barcelonette.

« Était-ce bien la peine, s'écrie de nouveau M. Audouard, était-« ce bien la peine que M. Chervin passât *six mois* à Barcelone pour « en rapporter des documents inexacts et faux, sur la circonstance « la plus importante de l'épidémie de Barcelone; savoir le passage « de la maladie du faubourg dans la ville au moyen des communi-« cations des habitants des deux lieux pendant tout le mois d'août? » Je n'ai jamais dit que ces communications fussent interceptées à l'époque dont il s'agit. Au contraire, j'ai prouvé qu'elles ne l'étaient pas en parlant du voyage de la sœur Codina; mais n'importe, mon adversaire n'y regarde pas de si près.

Je demanderai, à mon tour, était-ce bien la peine que M. le docteur Audouard se rendît de Paris à Barcelone, aux frais de l'État, pour y recueillir des faits complétement erronés? pour compromettre l'administration qui a bien voulu lui accorder sa confiance, et pour grever la France de charges énormes qui sont absolument en pure perte pour elle? Quant à moi, si, malgré toutes les précautions que j'ai prises pour arriver à la vérité, j'étais malheureusement tombé dans quelques erreurs, j'aurais du moins une consolation, c'est qu'elles n'ont rien coûté à personne, et que, n'ayant reçu mon mandat que de ma conscience, je n'ai de compte à rendre

qu'à elle seule. Si je voulais user de récrimination envers M. Audouard, l'occasion serait belle et la chose facile. Je n'aurais qu'à lui appliquer tout ce qu'il s'est empressé de me dire lorsqu'il s'est imaginé que je m'étais trompé sur l'époque de la fermeture du vieux port de Barcelone ; mais la position fâcheuse dans laquelle ce médecin se trouve placé par suite de cette discussion qu'il a lui-même provoquée, doit être aussi pénible pour lui qu'elle est affligeante pour tous les vrais amis de la science et de l'humanité. Il me suffit d'avoir mis le lecteur à même de juger du degré de confiance que mérite mon adversaire.

« En suivant M. Chervin pas à pas dans sa réponse, continue « M. Audouard, j'apprends qu'il a fourni à l'Académie *des documents et des renseignements qui, dans son opinion, démontrent d'une « manière péremptoire qu'aucun des cinquante-six faits mentionnés dans « mon ouvrage ne prouve que la fièvre jaune soit contagieuse.* Il déplore « que la commission n'ait parlé que de quelques uns ; mais il en « convient lui-même, les faits qu'elle a mentionnés sont les plus « susceptibles de critique et les plus propres à donner raison à cette « même commission. »

M. Audouard me fait dire ici précisément le contraire de ce que j'ai dit. Loin de déplorer que la commission n'ait relevé que quelques unes des nombreuses erreurs de ce médecin, j'ai dit « qu'en « se conduisant ainsi elle avait agi sagement ; car elle n'était point « chargée de faire mon ouvrage ; mais seulement de rendre compte « de la tendance des principaux documents, ou, pour mieux dire, « des principaux faits qui doivent lui servir de base. » D'un autre côté, loin de convenir moi-même que les faits de ce médecin, qui ont été attaqués par la commission, *soient les plus susceptibles de critique*, j'ai dit que « M. le docteur Audouard avait été extrême- « ment ménagé par la commission chargée de l'examen de mes « documents, et que tout en faisant un rapport qui accorde une « grande faveur aux opinions que je défends, cette commission « était loin de s'être montrée partiale à mon égard. » En effet, j'ai mis entre ses mains des armes bien plus fortes que celles dont elle s'est servie pour combattre mes adversaires et M. Audouard en particulier.

J'ai dit dans ma réponse au discours de M. Audouard, qu'étant obligé d'être court, dans un article de journal, je ne m'amuserais point à réfuter une à une la totalité des prétendues preuves de contagion invoquées par cet auteur, attendu que la plupart des faits qu'il cite se détruisent d'eux-mêmes ou par une seule observation. J'ai dit en outre que ces faits seront combattus dans l'ouvrage que

je prépare avec toute l'étendue et tout le soin qu'ils peuvent mériter, et que je me bornerai, dans cet écrit, à démontrer qu'un assez grand nombre de ces mêmes faits sont entièrement erronés. M. Audouard n'a tenu aucun compte de cette déclaration. Il me reproche d'avoir passé sous silence huit des prétendus faits de contagion qu'il a rapportés dans son discours, et qui se trouvent consignés dans sa relation historique, sous les numéros 4, 5, 6, 16, 17, 18, 20 et 25. Hé bien! rien n'est plus aisé que de faire voir qu'aucun de ces faits, même en admettant qu'ils soient tous parfaitement exacts, ce qui est fort douteux, ne prouve que la fièvre jaune soit une maladie contagieuse ou transmissible. Tous ont eu lieu dans l'enceinte même de Barcelone, c'est-à-dire dans le foyer d'infection où une cause morbifique commune agissait en même temps sur un plus ou moins grand nombre des individus soumis à son action, ainsi que cela a lieu dans toutes les épidémies des fièvres intermittentes ou rémittentes bilieuses. De ce que deux, trois, quatre, cinq ou six personnes ont été atteintes successivement de la fièvre jaune dans une même famille durant l'épidémie, conclure que cette fièvre a été contagieuse, c'est comme si l'on disait que les fièvres intermittentes et rémittentes de la plaine de Rome, de la Bresse, de la Sologne, de l'île de Walcheren, ou des environs de Rochefort, se transmettent par contagion, parce qu'il arrive souvent que des familles entières sont en proie à ces maladies. Nous savons très bien que M. Audouard, qui est un vrai croyant en fait de contagion, soutient, ou pour mieux dire a soutenu, que les fièvres intermittentes sont contagieuses; mais nous savons aussi que son opinion sur cette matière, comme sur beaucoup d'autres, est loin de faire autorité, ce que je puis dire sans manquer aux convenances.

Il prétend que pour *me convaincre de l'existence de la contagion, il faut la mort de tous les habitants de la même maison et même d'une ville entière.*

Je réponds à cela qu'une grande mortalité prouve bien l'extension et la gravité de la maladie, mais nullement qu'elle ait un caractère contagieux, puisqu'il existe des affections morbides, éminemment transmissibles, qui ne font périr presque personne, tandis qu'il en est d'autres qui, sans posséder la faculté de se transmettre, sont au contraire des plus meurtrières. Mais il y a preuve péremptoire de contagion lorsque, toutes choses égales d'ailleurs, les chances de contracter la maladie sont en raison directe de l'approche des malades ou de leurs effets. Or, on n'a rien vu de pareil à Barcelone, ainsi que le prouve jusqu'à la dernière évidence la parfaite immunité dont ont joui tous ceux qui se sont trouvés en

contact médiat ou immédiat avec les malades ou avec leurs effets, hors de la ville. M. Audouard doit d'autant moins ignorer ces faits, que M. le docteur Campmany, que je tiens pour aussi digne de foi qu'aucun homme au monde, m'a assuré lui avoir remis une relation exacte de tout ce qui se passa dans le Lazaret, où sur trente-deux employés, dont la plupart communiquaient directement avec les malades, pas un seul n'éprouva la moindre atteinte de la fièvre jaune.

Dans la ville, ce ne furent point les personnes qui, par état, se trouvèrent le plus en contact avec les malades, qui souffrirent le plus de l'épidémie, ainsi que le prouve évidemment la presque immunité des quatre-vingt-dix employés de l'hôpital du séminaire, où M. Audouard recueillait lui-même ses observations cliniques, et un grand nombre de faits non moins authentiques qui sont consignés dans le rapport de la commission sur mes documents. D'ailleurs, si dans bien des maisons de Barcelone on observa successivement plusieurs malades de la fièvre jaune, on en vit aussi beaucoup d'autres où il n'y en eut qu'un seul, les communications étant du reste parfaitement libres. [1]

M. Audouard dira peut-être que la contagion est suffisamment démontrée par la manière dont la fièvre jaune a pénétré dans les familles et dans les communautés religieuses qui font le sujet des huit faits précités. Hé bien ! c'est ce que nous allons examiner.

Cinquième fait. — Suivant ce médecin, la maladie fut introduite, vers la fin de septembre, dans le couvent des religieuses repenties, rue Saint-Paul, au moyen de draps et d'autres fournitures de lit qui avaient servi à deux femmes mortes de la maladie régnante, dans une dépendance du couvent, mais à l'extérieur. « Il « n'y a point de doute, dit-il, que la fièvre jaune n'ait été donnée « à ces religieuses par les effets des deux domestiques », que l'on introduisit dans le couvent pour y être lavés. Comment concilier maintenant cette assertion si positive de M. Audouard avec les faits consignés dans le rapport sur mes documents, où six maîtres matelassiers de Barcelone certifient que, durant l'épidémie, ils ont lavé par eux-mêmes, ou fait laver par leurs familles, ou par des ouvriers, de huit à dix mille matelas, et un nombre proportionné d'oreillers, de draps, de rideaux, de capotes et autres effets de même nature, qui avaient servi à l'usage immédiat des personnes atteintes de la fièvre jaune, et tout cela avec la plus parfaite immunité des nombreux individus employés, soit au transport, soit au lavage de ces divers effets, qui souvent étaient même souillés de sang, de la

[1] *Voyez* la page 77 du *Rapport*.

matière noire des vomissements, et des autres évacuations (p. 68).

Il faut convenir, d'après cela, que si les pauvres religieuses repenties reçurent la maladie des effets dont parle M. Audouard, ce fut une bien grande fatalité.

Vingt-cinquième fait. — D'après ce médecin, Francisco Campus ne fut pas plus heureux qu'elles. « Il était marchand fripier, et « comme tel il avait acheté plusieurs effets après les décès en « septembre. Parmi ces effets était une couverture de lit piquée et « recouverte d'une étoffe de soie très-belle. L'élégance de cette cou« verture séduisit le fripier, qui la mit sur son lit, et deux jours « après il fut malade ainsi que sa femme. » Ainsi voilà, selon mon adversaire, des preuves irrécusables de contagion par les effets mobiliers; tandis que le cas suivant lui paraît d'une nature mixte.

Sixième fait. — Les cinq premières malades de l'épidémie qu'il y eut parmi les religieuses de Jérusalem, furent des portières et des tourières qui, suivant M. Audouard, étaient les seules en relation avec l'extérieur; d'où ce médecin conclut que la contagion paraît avoir pénétré dans le couvent par cette voie. Mais comme l'entrée principale de ce couvent est précédée d'un vestibule dans lequel on remisait une charrette qui servait à voiturer les morts de la paroisse *Del Pí*, il pense aussi que « le voisinage de cette charrette a pu être « funeste aux portières qui fréquentaient ce vestibule. » Si mon critique eût été un peu plus versé dans l'histoire de la fièvre jaune, il aurait su que, toutes choses égales d'ailleurs, on est d'autant plus exposé à contracter cette maladie, que l'on réside plus près du sol, ce qui pourrait expliquer très bien pourquoi les portières et les tourières du couvent de Jérusalem ont été les premières attaquées. D'ailleurs les faits qui sont attestés par les matelassiers de Barcelone font assez voir le cas que l'on doit faire de ces prétendues transmissions de la fièvre jaune par les effets mobiliers, et surtout par une charrette.

Quatrième fait. — Au rapport de M. Audouard, « un charpentier « de la rue Fonseca reçut dans sa maison, dès les premiers jours de « septembre, la veuve d'un homme qui venait de mourir à Barce« lonette », et trois personnes de sa famille furent ensuite successivement atteintes de la fièvre jaune, d'où ce médecin conclut « qu'il n'y a point de doute que la maladie n'ait été introduite « dans cette maison par la personne qui était venue du faubourg. »

Cela est fort bien; mais l'on ne dit point que cette personne eût la fièvre jaune lorsqu'elle vint chez le charpentier, circonstance qu'on n'eût certes pas oubliée si elle eût existé. On ne dit point non plus qu'elle eût éprouvé cette fièvre avant sa translation du

faubourg dans la ville, ni même depuis. Comment cette femme a-t-elle donc pu communiquer une maladie qu'elle n'avait point et qu'elle n'a probablement jamais eue ? M. Audouard nous dira sans doute que c'est au moyen de ses vêtements ; mais l'histoire des matelassiers répond encore à une pareille assertion.

Dix-septième fait. — Ce prétendu cas de contagion n'est pas moins remarquable que les précédents. Le 27 septembre, c'est-à-dire dans le fort de l'épidémie, un religieux du couvent des Grands-Carmes est atteint de la maladie régnante : on le fait soigner par un des frères du couvent et par un homme du dehors qui a servi les malades du Lazaret pendant vingt-cinq jours ; le religieux meurt le 3 octobre après avoir eu le vomissement noir, et le même jour l'infirmier et le frère servant sont tous les deux frappés de la maladie régnante. Hé bien ! que prouve ce fait ? Il prouve clairement que ce n'étaient point les malades qui donnaient la fièvre jaune, mais bien l'air de la ville ; car, dans le système de la contagion, il y avait certainement bien plus de danger à servir pendant vingt-cinq jours les nombreux malades du Lazaret qu'à soigner durant quelques jours seulement un seul religieux dans l'enceinte de la ville. Mais le Lazaret était à la campagne, où il n'existait aucune infection, tandis que le couvent du religieux se trouvait dans Barcelone qui en était le foyer. Voilà la raison de l'immunité de l'infirmier dans le premier cas, et de son malheureux sort dans le second.

Le *vingtième fait* de contagion rapporté par M. Audouard est le suivant : « La fille aînée de M. Carerac était mariée avec un hor- « loger qui logeait près de la prison ; elle avait joui d'une bonne « santé jusqu'au 14 novembre, parce qu'elle avait évité, dit ce « médecin, de voir des malades. Mais elle dut assister sa belle-mère « qui mourut de la fièvre jaune, le 12 du même mois, et deux « jours après elle fut atteinte de la maladie. » Bien entendu, mon antagoniste voit dans ce fait une preuve irrécusable de contagion, parce qu'il oublie que des milliers de personnes ont approché les malades de la fièvre jaune durant tout le cours de l'épidémie sans en éprouver la moindre atteinte, et que quelques autres, au contraire, qui dès le principe s'étaient rigoureusement isolées dans leurs maisons, comme par exemple M. Francisco Coronado et sa famille, rue de Ripoll, n° 6 [1], n'ont point été épargnées par la maladie régnante. M. Audouard a d'ailleurs publié, en 1822, « que la « crainte, par la concentration qu'elle opère des mouvements sur

[1] Voir le document fort étendu qu'il m'est délivré sur ce fait important.

« l'épigastre et la lenteur qu'elle impose aux battements du cœur,
« introduit dans le système une disposition favorable à la fièvre
« jaune, et qu'il en est de même de toutes les passions attris-
« tantes. »[1]

Hé bien ! la fille de M. Carerac se trouvait précisément dans cette disposition fâcheuse [1], qui dût encore être considérablement accrue par les efforts que cette jeune femme fut obligée de faire sur elle-même lorsqu'elle se trouva dans la nécessité de donner des soins à une personne dont elle redoutait la maladie.

M. Audouard ne nous dit point de quelle manière la fièvre jaune pénétra dans les familles qui font le sujet de son *seizième* et de son *dix-huitième fait*. Il rapporte seulement ces derniers comme des preuves de contagion successive, parce que, dans le premier cas, la maladie aurait fait périr successivement cinq personnes sur huit, dont trois étaient venues du dehors pour donner des soins aux malades, et que, dans le second, elle aurait moissonné impitoyablement de la même manière les cinq uniques membres de la famille, plus un parent qui était également venu leur porter des secours. Cette mortalité est pour M. Audouard une preuve incontestable de contagion; mais nous avons vu précédemment combien de pareils faits sont loin de prouver le caractère transmissible qu'il attribue à la fièvre jaune. Ne sait-on pas d'ailleurs que lorsque, dans une épidémie meurtrière, un ou plusieurs membres d'une famille sont frappés par la maladie régnante, les peines physiques et morales auxquelles les autres membres de la famille se trouvent exposés deviennent pour eux des causes prédisposantes ou déterminantes très énergiques.

M. Audouard fait, à l'occasion de son seizième fait, une remarque qui prouve qu'il n'est pas très familier avec ce qu'on entend par infection. « Si la maison, dit-il, par sa position et par ses alen-
« tours, eût pu produire une infection qui eût disposé ses habitants
« à avoir la même maladie, le fils second et les belles-sœurs qui ne
« l'avaient pas habitée, auraient dû ne pas y être malades; mais il
« est manifeste, ajoute-t-il, qu'ils y contractèrent la maladie par
« contagion. » A-t-il donc oublié que les effets de l'infection sont d'autant plus marqués et d'autant plus prompts que l'on est moins habitué à l'atmosphère contaminée qui la constitue. C'est là un principe mille fois consacré par l'expérience des deux mondes.

Nous venons de passer en revue les huit prétendus faits de contagion que M. Audouard semble regarder comme son ancre de salut, par la seule raison que j'ai négligé d'en parler dans ma

[1] *Relation historique*, etc. page 437.

réponse. Qu'on juge maintenant de leur valeur. Je n'ai vérifié qu'un seul de ces faits ; c'est le cinquième, et j'ai découvert une grave omission que j'ai eu soin de faire constater, et dont je parlerai dans une autre occasion, le peu d'espace qui me reste ne me permettant pas de le faire en ce moment.

Les sept faits dont je ne me suis pas occupé sont-ils exacts ? je l'ignore ; mais j'ai d'autant plus de raison d'en douter, que tous les prétendus faits de contagion rapportés par M. Audouard, que j'ai pris la peine de vérifier, se sont trouvés ou complétement erronés, ou plus ou moins altérés. C'est ainsi, par exemple, qu'après avoir dit, dans son *dix-neuvième fait*, que les deux frères Badia, qui demeuraient rue des Carmes, nº 12, furent victimes de la fièvre jaune à très peu de distance l'un de l'autre ; ce médecin ajoute que « dans l'espace de douze jours qui suivirent ces deux morts, neuf « locataires de la maison périrent. » Hé bien ! il résulte d'un document authentique que m'a délivré M. le docteur Vincent Oller, qu'il n'y eut pas un seul des locataires de cette maison qui éprouvât la moindre atteinte de la fièvre jaune. Un boulanger, qui était tombé malade à la descente de la prison, vint y mourir ; mais ni ses gardes, ni celles de MM. Badia, ni aucun des habitants de la maison ne contracta cette prétendue maladie contagieuse.

M. Audouard dit qu'il est heureux que nous soyons d'accord sur son *huitième fait*, dont j'ai parlé dans ma réponse, et il s'applaudit hautement de ce que « je ne nie aucune des circonstances qu'il a « rapportées. » Il aura peut-être moins à se féliciter sur son exactitude, quand il saura que je ne me suis pas plus occupé de ce fait pendant mon séjour à Barcelone, que des sept précédents. Lorsqu'un fait ne prouve rien en faveur de la doctrine que nous combattons, nous pouvons l'admettre comme vrai sans compromettre pour cela la cause de la vérité, et par cette concession nous évitons quelquefois une perte de temps considérable.

M. Audouard me reproche ensuite d'être revenu sur l'histoire des maletassiers à l'occasion desquels il a, dit-il, passé condamnation. Oui, cela est vrai pour les deux Garriga, qu'il avait affirmé être morts de la fièvre jaune en 1821, et qui m'ont déclaré trois ans après qu'ils n'ont pas même été malades ; mais il ne s'était point prononcé sur le compte des neuf autres, et d'après cela j'ai dû m'en occuper, pour prouver à mon adversaire que c'est à tort qu'il a publié, dans sa *Relation historique* (page 356), que ces mêmes matelassiers « étaient considérés comme ceux qui ont le plus con« tribué à la dissémination de la maladie dans la ville, car toutes « leurs familles en souffrirent », ce qui est une étrange erreur.

M. Audouard m'annonce après cela que lorsqu'il visita la maison de Charité durant l'épidémie *il ne parcourut point cet établissement dans tous les sens*, ainsi que je l'ai dit; mais qu'il fut conduit dans le cabinet du directeur, qui ne voulut point lui permettre de voir l'intérieur de la maison. Il demande ensuite d'un air triomphant, si j'ai quelque certificat qui prouve qu'on l'ait vu dans les salles, dans les dortoirs, etc. Non, je n'en ai aucun; mais comme des médecins espagnols entraient sans précaution aucune dans cet établissement, et le parcouraient après avoir visité leurs malades dans la ville, je ne pouvais guère supposer qu'un médecin français dût inspirer plus de crainte à M. le directeur, ou lui paraître plus susceptible que les médecins catalans de porter avec lui la contagion. D'un autre côté, je supposais assez de curiosité ou de désir de s'instruire à M. Audouard, pour être persuadé qu'il n'aurait pas négligé l'occasion de voir en détail le plus beau et le plus vaste établissement public de Barcelone.[1]

Mais, si ce médecin n'eut pas la liberté de parcourir la maison de Charité dans tous les sens, il n'en fut pas de même pour la citadelle. Il nous assure qu'il la visita dans le plus grand détail, ce qui annonce que le gouverneur de cette forteresse ne redoutait pas autant la contagion que le directeur de la maison de Charité. C'est le cas de dire : autres hommes, autres manières de voir. Mais comment M. Audouard, qui nous assure très positivement que ceux qui fréquentent les malades peuvent fort bien communiquer la fièvre jaune sans en être eux-mêmes atteints, a-t-il pu exposer ainsi la santé et la vie de près de mille individus qui se trouvaient alors dans la citadelle ? Il affirme du reste « *que ce qu'il en a dit est ce qu'il y a de vrai;* » il prétend que « ce qui m'a été attesté à cet égard contre son assertion « n'a pu être dicté que par un esprit d'opposition et de coterie, « ou accordé par complaisance. » Je réponds à cela que M. le docteur Borras, qui a délivré l'un des deux documents relatifs à la citadelle, est un zélé contagioniste, et qu'il n'est pas à présumer qu'il ait inventé des faits tout exprès pour fournir des armes à ses adversaires contre sa propre opinion; j'ignore celle de M. Rodès qui a souscrit l'autre document. « Qui ne sait, reprend M. Audouard, « ce que valent les certificats en pareilles matières ? Depuis long- « temps les médecins en ont fait justice, et ceux qui sont dignes « de ce nom, rougiraient de les produire, parce qu'ils donneraient « à entendre que la vérité n'est pas assez bien établie par leur dire,

[1] Mon critique me fait dire que la fièvre jaune ne parut point dans la maison de Charité; le fait n'est point exact. J'ai écrit qu'elle s'y montra, mais sur un seul individu.

« ni suffisamment garantie par leur assertion. Il y a dans le carac-
« tère du médecin quelque chose de plus noble, que le soupçon de
« la moindre imposture ne saurait atteindre. Tant pis pour ceux
« qui ne sentent pas toute l'élévation et toute la beauté de ce carac-
« tère. Ceux-là seuls ont besoin de s'entourer de mille moyens de
« persuasion pour inspirer quelque confiance. »

Ce passage m'a paru si remarquable, je dirai même si curieux, que je n'ai pu m'empêcher de le transcrire en entier. Il prouve que M. Audouard, de même que son confrère M. Pariset, a une bien grande antipathie pour mes documents, et qu'il ne leur fait pas plus de grâce qu'à moi-même. La mauvaise humeur qu'ils ont pu lui causer se conçoit aisément. Ils l'ont entraîné dans une discussion *qui*, nous dit-il, *lui fatigue l'esprit; car le langage de la polémique n'est pas de son goût*, *et cette arène est pour lui ingrate et rebutante.* Joignez à cela que ce médecin jouissait paisiblement de toute la gloire que lui a valu son voyage à Barcelone, lorsque mes documents sont venus troubler son repos, en prouvant à la France que les faits de contagion produits par cet auteur sont loin d'être exacts. Il y a plus, en entrant dans cette arène qui lui paraît aujourd'hui *si ingrate* et *si rebutante*, mon adversaire s'y promettait des *triomphes éclatants*, des *victoires signalées*, et jusqu'ici il n'y a rencontré que des défaites. Il faut en convenir, tout cela est bien fait pour donner de l'humeur.

Du reste, je me plais à croire que M. Audouard est un médecin vraiment digne de ce nom, un médecin qui sent toute l'élévation et toute la beauté de ce noble caractère ; mais je crois aussi avoir prouvé *que la vérité n'est pas assez bien établie par son dire, ni suffisamment garantie par son assertion* ; d'où je conclus qu'il fera bien de s'entourer aussi dorénavant de quelques bonnes pièces officielles, et à défaut de semblables documents, de nombreux certificats, à double ou triple légalisation.

De la citadelle, M. Audouard passe à l'hôpital général, et là, comme pour le premier de ces établissements, il s'élève contre la validité des certificats qui détruisent ses assertions. « Si dans l'ap-
« préciation de ces certificats on faisait, dit-il, la part de l'igno-
« rance, de l'intrigue, de l'esprit de secte et de l'ambition que cer-
« tains hommes ont de voir leur nom figurer dans un récit quel-
« conque, il en resterait fort peu de chose. » Voilà certes de bien graves accusations auxquelles le vénérable docteur Salva, le respectable prieur de l'hôpital, M. Viladecans, et notre honorable confrère, M. le docteur Sahuc, ne s'attendaient guère, lorsqu'ils m'ont délivré les certificats qui les ont provoquées; mais elles ont

trouvé chez eux des réputations à l'épreuve qui les ont renvoyées directement à leur point de départ.

« Cependant, ajoute mon critique, M. Chervin est forcé de con-
« venir qu'il se passa des événements fort alarmants dans cet hôpi-
« tal. Les orphelines qui tombaient malades étaient retirées du
« dortoir pour aller à l'infirmerie, *d'où malheureusement la plupart ne*
« *revenaient plus,* dit-il lui-même. Je l'ai prié de m'expliquer com-
« ment il se fait qu'à cause de cette mortalité, l'administration, si
« elle ne croyait pas à la contagion, se soit décidée à retirer les or-
« phelines de ce quartier; mesure par laquelle on arrêta les rava-
« ges que la maladie faisait parmi ces jeunes personnes. Il n'a rien
« répondu, et cela m'autorise à lui dire, que les faits parlent ici plus
« hautement que les certificats qu'il produit. »

Puisque M. Audouard croit trouver dans mon silence même une preuve de contagion, il faut bien lui répondre. Il me permettra d'abord de lui faire observer que je n'ai jamais dit que l'administration de l'hôpital général ne crut point à la contagion. Les mesures qu'elle prenait annoncent au contraire qu'elle y croyait; mais conclure de cette croyance que la fièvre jaune est une maladie contagieuse, est une manière tout-à-fait vicieuse de raisonner. D'ailleurs, on peut très bien retirer des personnes saines d'un lieu infecté, et, par ce moyen, les conserver à la vie, ainsi que cela se pratique généralement aux États-Unis, sans pour cela croire le moins du monde à la contagion. Ainsi les faits dont il s'agit ne parlent point aussi hautement en faveur de cette doctrine que le pense M. Audouard. J'en dis autant au sujet des mesures qui furent prises dans le département des Orphelins.

Ce médecin prétend avoir lu, dans un certificat de M. le docteur Sahuc, « que la colère donna la fièvre jaune à trois nourrices qui se
« refusaient à soigner les orphelins admis dans l'hôpital pendant
« l'épidémie. » J'en demande encore pardon à mon adversaire, il n'y a rien de pareil dans le document dont il s'agit. Il y est dit seulement que trois enfants ayant été admis dans la salle de la maternité, « les nourrices, effrayées par les ravages que faisait la mala-
« die, et quelques unes d'entre elles frappées de l'idée d'une conta-
« gion qu'elles croyaient pouvoir leur être communiquée par ces
« enfants de provenance *brute*, sans qu'elles eussent néanmoins à les
« toucher en aucune manière, se mirent dans une violente colère,
« et que trois de celles-ci tombèrent malades; une, le lendemain de
« cet accès de colère, et les deux autres au bout de quatre à cinq
« jours. » Or, dire qu'un événement a eu lieu à la suite d'un autre, ce n'est assurément point affirmer qu'il en est la conséquence.

« Hélas ! s'écrie-t-il ensuite, si la colère donnait la fièvre jaune aux « femmes, quelle dépopulation n'aurait-on pas à craindre; quel « pays en serait à l'abri, où s'arrêteraient nos pertes, où finiraient « nos regrets ? » On croirait vraiment que mon critique n'a mal lu le document précité que pour se procurer l'occasion de faire une petite phrase satirique, qui contredit cependant un peu ce qu'il a publié en 1822 : « Que la colère, en donnant trop d'expansion au « système vasculaire, et trop d'impétuosité au sang, trouble l'har- « monie des fonctions, et que par là elle ouvre une porte favorable « à l'admission du délétère... et que pour être à l'abri de la fièvre « jaune du côté moral, il faudrait être dans une apathie complète [1]. Est-ce que par hasard, en écrivant ce passage, M. Audouard n'aurait pas voulu parler des femmes ? En polémique, il faut avoir bonne mémoire : c'est un point très essentiel. Mais, comme s'il eût eu un pressentiment que je lui opposerais ses propres paroles, il a coupé court sur ce sujet, en disant *que cette colère et cette exigence des nourrices sont inventées à propos, pour ne pas convenir aujourd'hui que l'administration croyait à la contagion.* On ne répond point à de pareils arguments. Passons outre.

M. Audouard nous apprend, dans une note, « qu'il n'a point « connu le docteur Sahuc à Barcelone, et qu'il n'a entendu parler « de lui dans aucune occasion. Mais il paraît, ajoute-t-il, que c'est « un homme très remarquable par la quantité et la singularité des « certificats qu'il a donnés à M. Chervin. » Ces certificats sont au nombre de quatre seulement, et ils ont tous pour objet de relever les erreurs graves et matérielles que M. Audouard a commises en parlant de la prétendue introduction et transmission de la fièvre jaune dans les divers départements de l'hôpital général. D'après cela on conçoit aisément que mon adversaire se récrie sur la *quantité* et la *singularité* de ces mêmes certificats. Je ne m'étonne pas non plus que M. Audouard n'ait point connu leur estimable auteur à Barcelone, car nous savons qu'il s'adressait rarement aux personnes qui, par leur position, étaient le plus à même de lui fournir des renseignements exacts. Autrement, il aurait cherché à voir les médecins de la citadelle, de la maison de Charité, de la prison, de la maison de la Miséricorde, de l'hôpital général, de celui des Orphelins, ainsi que des diverses communautés religieuses dont il a parlé, et c'est ce qu'il n'a point fait, à moins qu'il n'ait laissé leurs communications de côté, comme la relation du docteur Campmany sur les événements du Lazaret.

Si cependant M. Audouard désirait avoir quelques détails sur

[1] *Relation historique*, etc., page 437.

l'auteur des certificats qui l'ont si vivement frappé, tant par leur *quantité* que par leur *singularité*, je suis à même de les lui fournir. Ainsi j'ai le plaisir de lui annoncer que M. Sahuc est médecin de l'hôpital général depuis huit à neuf ans; qu'il est membre de l'Académie de médecine-pratique de Barcelone; qu'il est un des treize signataires du manifeste touchant l'origine et la propagation de la maladie qui a régné dans cette ville en 1821; et enfin, qu'il est auteur d'une excellente histoire de cette même maladie; ouvrage dont la rédaction lui avait été confiée par la Société de santé publique de Catalogne, qui l'a fait publier dans son journal, en l'accompagnant des éloges les plus flatteurs[1]. Ainsi, tout en croyant faire un mauvais compliment au docteur Sahuc, M. Audouard nous fait voir qu'il ignore ce qu'on a publié de plus important à Barcelone sur l'épidémie de cette ville.

« Au reste, poursuit mon critique, si je n'ai pas connu ce dernier « à Barcelone, du moins j'y ai visité d'autres confrères fort estima- « bles, qui passaient pour ne pas croire à la contagion. Tels furent « MM. Salva et Piguillem[2]. Le premier admettait cependant que la « fièvre jaune, quoique tirant son origine de l'infection, peut aussi « se répandre par contagion. Nous étions donc parfaitement d'ac- « cord, et si j'avais été homme à remplir mes poches de certificats, « j'aurais obtenu facilement de mon vénérable confrère qu'il con- « signât cette opinion par écrit, et qu'il la souscrivît. »

M. Audouard se trompe quand il dit que M. Salva et lui étaient parfaitement d'accord sur l'origine et le mode de propagation de la fièvre jaune. M. Salva attribue cette maladie à des causes locales existant à Barcelone, tandis que lui la regarde comme ayant été apportée d'Amérique en Europe par les bâtiments négriers. M. Salva admet, il est vrai, la possibilité que la fièvre jaune devienne contagieuse dans certains cas particuliers; mais il affirme en même temps qu'il n'est jamais parvenu à sa connaissance un seul fait de ce genre[3]. M. Audouard prétend au contraire en connaître un grand

[1] Voyez *el periodico de la Sociedad de Salud publica de Cataloña, n° de enero* de 1822.

[2] Je vois avec plaisir que M. Andouard rend plus de justice à M. Piguillem que ne l'a fait M. Pariset, en disant, en pleine académie, que cet honorable médecin *avait la vérité dans le cœur, mais qu'elle n'a jamais pu arriver jusqu'à ses lèvres.*

[3] *El no tener por imposible que la fiebre amarilla pueda hacerse contagiosa en ciertos casos ni arguie que se haya verificado esto, ni tampoco, que la infeccion no baste para propagarla sin necesidad de contagio.* (Voir le document authentique que m'a délivré M. Salva, sur les erreurs que M. Pariset a commises en parlant de lui.)

nombre. Ainsi, quand bien même ce médecin *eût été un homme à remplir ses poches de certificats*, il n'aurait rien obtenu de bien satisfaisant pour lui de notre vénérable confrère, M. le docteur Salva. Mais revenons au docteur Sahuc.

Le rapport de la commission dit « qu'*il résulte d'un document du « docteur Sahuc, que la sœur Codina, dans son voyage à la Barcelo- « nette, n'avait pénétré dans aucune maison où il y eut des malades;* c'est « ce que ce médecin a attesté trois ans après l'événement, s'écrie « M. Audouard. Il avait donc suivi bien attentivement les pas de « cette sœur à la Barcelonette; il y était donc aussi le 19 août, et « il dut rentrer à Barcelone avec cette sœur ». Je pourrais fort bien me dispenser de répondre à de pareilles questions, mais je veux faire voir à mon critique combien ma manière de procéder dans la recherche de la vérité diffère de la sienne. M. Sahuc étant le médecin ordinaire de la sœur Sébastienne Codina, apprit par elle-même les diverses circonstances de son voyage à la Barcelonette, le 19 août. Mais avant d'écrire son certificat, il voulut que nous allassions ensemble chez une orpheline appelée Josephe Molas, qui avait accompagné cette sœur dans le faubourg à l'époque dont il s'agit. Nous nous rendîmes donc le 15 juillet 1824 chez cette personne, rue de la Vieille Galère, n°. 13, au premier étage. Elle nous raconta ce que nous savions déjà, mais avec plus de détails, et nous apprîmes par elle que la maison de la Barcelonette, où elles s'étaient rendues le 19 août, était celle d'Antoine Dax, maître cordonnier, rue Saint-Michel, au coin de celle de Saint-Ferdinand. J'allai moi-même dans cette maison deux jours après, et toute la famille Dax me confirma ce que m'avait déjà dit M. Sahuc et l'orpheline Josephe Molas. M. Audouard s'est-il donné autant de peine pour vérifier les faits qu'il nous présente comme des preuves irrécusables de contagion?

« A l'égard du couvent de l'*Enseignance*, septième fait de ma re- « lation, poursuit ce médecin, mon critique m'a fait dire *affirmative- « ment* que la première religieuse qui y fut malade reçut le miasme « contagieux par une croisée qui donnait sur une rue. Je me suis « exprimé *dubitativement* sur ce point, et j'ai ajouté que cette reli- « gieuse, qui était fort avancée en âge, et qui était servie par deux « femmes qui allaient en ville, a pu recevoir la contagion par « celles-ci. » M. Audouard a en effet dit tout cela, et, après avoir pesé les raisons de part et d'autre, il conclut ainsi : « Ces trois per- « sonnes furent malades en même temps parce qu'elles éprouvè- « rent l'action des mêmes causes morbifiques, et dans le même « lieu, savoir : la cellule où arrivaient les miasmes de la rue de la

« Trinité, où l'on comptait beaucoup de malades à la fin de sep-« tembre. » Est-ce là s'exprimer dubitativement, ou d'une manière affirmative ?

M. Audouard prétend ensuite « que je me suis amusé à raconter « que la cellule de la vieille religieuse n'avait pas de croisée donnant « sur la rue. » Je lui en demande mille pardons, je n'ai pas dit un mot de cela, ainsi qu'il peut s'en convaincre en consultant les pages 61 et 62 du rapport sur mes documents. Il ajoute à cette occasion que j'ai donné le toisé de l'hôpital général « avec un soin qui « mérite bien qu'on m'applique ce vers si connu :

« Il compte des plafonds les ronds et les ovales. »

Sans m'être montré aussi minutieux que l'assure mon antagoniste, je l'ai néanmoins été assez pour faire voir que sa *relation* dite *historique de la fièvre jaune de Barcelone* mérite un tout autre nom, et qu'il fera bien d'en changer le titre, s'il lui arrive jamais d'en donner une seconde édition.

Mon adversaire revient encore sur son vingt-troisième fait de contagion que j'ai complétement invalidé dans ma réponse, en prouvant, par un certificat de don Fausto Vilallonga, curé de Sans, que madame Salarich allait fréquemment (con frequencia) à Barcelone durant l'épidémie de 1821, et que, par conséquent, elle avait très bien pu contracter la fièvre jaune dans cette ville, tout aussi-bien que son mari. Mon critique répond à cela qu'il n'est point certain que M. le curé « ait suivi assez bien sa paroissienne, « pour s'être assuré qu'elle allait à Barcelone pendant l'épidémie, « et pour pouvoir l'attester trois ans après. » M. Vilallonga m'a affirmé qu'il tient le fait dont il s'agit de la bouche de madame Salarich elle-même, qui, lors de la première visite qu'il lui fit, dans sa dernière maladie, lui dit avoir été plusieurs fois à Barcelone depuis la mort de son mari. Qu'objectera-t-on à une déclaration aussi formelle? M. Audouard prétend « que M. Salarich se rendant à la ville, « son épouse s'en abstenait sans doute, d'autant plus, ajoute-t-il, « qu'en Espagne les femmes sont fort étrangères aux affaires. » Cette remarque, qui est vraie pour certaines parties de la péninsule, ne s'applique point à la Catalogne, ainsi que M. Audouard aurait pu s'en convaincre lorsqu'il habitait ce pays.

Qu'il tienne fortement au prétendu fait de contagion des époux Salarich, cela se conçoit ; car, suivant lui, *ce seul fait devait abolir tous ceux que l'on pourrait opposer pour prouver la non-contagion.* C'était la massue dont ce nouvel Hercule devait se servir pour terrasser le *monstre* qu'il désigne sous le nom d'*esprit de parti*, d'*esprit de secte*, et je viens de l'en désarmer!

M. Audouard borne ici ses remarques sur ceux de ses prétendus faits de contagion, dont il a bien voulu prendre la défense, et il abandonne les autres à leur malheureux sort, leur réhabilitation lui paraissant probablement impossible. Mais il annonce qu'il en est d'autres dans sa *Relation historique*, qui sont encore dans toute leur force et que je devrais attaquer, si je veux tenir ma promesse de ne laisser subsister aucun des cinquante-six faits qu'il a rapportés comme autant de preuves de contagion. M. Audouard peut être certain que je tiendrai ma promesse. Il le prévoit bien, car il a soin de nous dire, « qu'à parler vrai, ce n'est pas encore dans l'expres-« sion des faits que l'on doit chercher la solution du problème de « l'origine et de la propriéte contagieuse de la fièvre janne. » En ce cas, où faudra-t-il donc la chercher cette solution si importante et si désirée, si ce n'est dans les faits bien observés? les théories ne sont plus rien quand les faits les démentent.

Après avoir signalé l'erreur qu'il m'attribue si gratuitement, sur la fermeture du port de Barcelone, M. Audouard ajoute la note suivante : « Si, dit-il, les documents que M. Chervin a rapportés « d'Amérique ne sont pas plus exacts que ceux dont je viens de « parler, il peut se dispenser de les publier. Je voudrais, poursuit « mon critique, que les circonstances m'eussent mis à même de les « examiner et de les discuter comme je l'ai fait pour ceux de Bar-« celone. »

M. Audouard ne ressemble-t-il pas ici à l'astrologue de la fable, qui ne voyait point ce qui était à ses pieds, et prétendait lire dans les cieux? N'est-il pas curieux de voir qu'un médecin qui n'a pas pu me prendre une seule fois en défaut sur les faits de Barcelone, qu'il a été chargé d'observer officiellement, ait la prétention de me redresser sur les événements d'Amérique, où il n'a jamais été, et dont il ne parle jamais sans commettre les plus singulières méprises, ainsi que nous en avons la preuve dans l'écrit même auquel je réponds? « Des hommes qui viennent de l'autre monde, veulent, dit-» il, nous persuader que la fièvre jaune est due aux climats chauds « d'Amérique. Il est vrai que du temps de Lind on l'appelait ma-« ladie des tropiques, *tropical diseases;* mais on ne la connaissait « pas alors aux États-Unis, où elle s'est montrée cependant plus « tard. (Ce médecin n'existait plus lorsque cette maladie parut dans « ce pays où elle devint très fréquente. Là, le médecin anglais au-« rait été convaincu qu'il faut autre chose que la chaleur des tropi-« ques pour produire la fièvre jaune [1].) »

[1] La parenthèse se trouve dans l'*examen des opinions qui ont régné sur l'origine et les causes de la fièvre jaune*, page 20.

M. Audouard voudra bien permettre qu'*un homme qui vient de l'autre monde*, sans cependant avoir traversé les sombres bords, lui rappelle que la fièvre jaune s'est montrée aux États-Unis d'Amérique, avant que Lind n'eût publié son Essai sur les maladies des Européens dans les pays chauds [1], avant même qu'il fût né. En effet, la fièvre jaune a régné *épidémiquement* à Charleston, dans la Caroline du Sud, en 1699, 1703, 1728, 1732, 1739, 1745, 1748, 1792; à Philadelphie, en 1699, 1741, 1747, 1762 et 1793; à New-York, en 1702, 1743, 1747 et 1791. Je crois qu'en voilà bien assez pour prouver que, du temps de Lind, on connaissait la fièvre jaune aux États-Unis d'Amérique, puisque cet auteur n'est mort qu'en juillet 1794, c'est-à-dire après la terrible épidémie qui ravagea Philadelphie en 1793. Comment M. Audouard peut-il ignorer ces faits consignés dans une foule d'ouvrages qui sont à la connaissance de quiconque a fait quelque étude de la fièvre jaune? [2]

Suivant ce médecin, on appelait alors cette fièvre *maladie des tropiques*. Mon érudition peut se trouver en défaut, mais j'avoue que je n'ai jamais vu cette dénomination appliquée d'une manière spéciale au typhus icterodès, que Lind lui-même désigne sous le nom de fièvre jaune (yellow fever). Cet auteur était d'ailleurs si éloigné de considérer cette maladie comme étant particulière aux régions intertropicales, qu'il dit positivement le contraire. Il donne pour preuve de son assertion les diverses apparitions de cette fièvre « dans quelques unes des parties méridionales de l'Europe » et particulièrement à Cadix, en 1764 [3]. Il parle aussi de la fièvre jaune qui régna, en 1765, à Pensacola, qui, de même que Cadix, n'est point située entre les tropiques.

D'après M. Audouard, la fièvre jaune s'étant enfin montrée aux États-Unis *après la mort de Lind*, « ses progrès ont paru y être en « proportion des relations commerciales de ces contrées avec les « pays du Sud, jusqu'à ce qu'une observation plus exacte a appris « qu'elle y devient infiniment plus rare depuis qu'on y a aboli la « traite des noirs. » Ces quatres lignes renferment deux graves

[1] Cet ouvrage parut pour la première fois en 1768.

[2] Tels sont, entre autres, les écrits des docteurs Lining, Moultrie, Ramsay, Shecut, Currie, Rush, Caldwell; du collége des médecins de Philadelphie, de Noah Webster et de Titler; le *New-York medical repository, the American medical and philosophical register,* et plusieurs autres ouvrages, où il est question des diverses épidémies de fièvre jaune qui ont eu lieu aux États-Unis d'Amérique, avant que Lind eût publié son *Essai sur les maladies des Européens dans les pays chauds.*

[3] *Voyez* la traduction de son ouvrage par Thion de La Chaume, tome I, p. 171.

erreurs. Je dirai, au sujet de la première, que ce ne sont point les villes des États-Unis, qui, proportionnellement à leur population, expédient le plus de bâtiments pour les Antilles, tels, par exemple, qne Portland, Portsmouth, Newburry-port et Wilmington, dans la Caroline du Nord, qui ont le plus souffert de la fièvre jaune; elles l'ont au contraire à peine éprouvée. De 1782 à 1793, les ports de l'union américaine ont fait un très grand commerce avec le Sud, et, durant toute cette période, la fièvre jaune ne s'est néanmoins montrée d'une manière épidémique qu'à New-York, en 1791, et à Charleston, en 1792, encore y a-t-elle été extrêmement circonscrite. Enfin, de 1806 à 1808, les États-Unis ont fait un commerce immense avec les ports situés entre les tropiques, et, malgré cela, ils n'ont pas éprouvé, durant cette période, une seule épidémie de fièvre jaune [1]; d'où je conclus que la première assertion de mon critique est complétement erronée. Quant à la seconde, j'ai déjà prouvé dans ma réponse qu'elle n'a aucun fondement; j'ai fait voir que l'abolition de la traite n'a pas empêché la fièvre jaune d'exercer ses ravages comme à l'ordinaire. Il est même des villes, telles que la Mobile, la Nouvelle-Orléans et Natchez, où cette maladie a été plus meurtrière qu'à aucune époque antérieure : M. Audouard aurait-il donc oublié ce que j'ai dit à ce sujet?

« Si la fièvre jaune trouvait sa cause dans ces climats, poursuit cet « auteur, on serait fort en peine d'expliquer pourquoi on ne la con« naissait presque pas aux États-Unis il y a cinquante ans; pour« quoi, depuis lors, elle a été si meurtrière, et pourquoi enfin elle « semble abandonner les ports de la côte ferme [2], tels que Phila« delphie, Boston, New-York, etc., pour se retirer dans le fond du « golfe du Mexique, comme à la Nouvelle-Orléans, etc. Les climats ne « changent pas ainsi. »

Si les climats ne changent pas ainsi, il n'en est pas de même de la police des villes et des ports, qui, en s'améliorant de jour en jour, fait disparaître ou atténue les causes locales qui sont une des con-

[1] Il est à remarquer qu'en 1806 et en 1807 la traite des nègres se faisait encore aux États-Unis d'Amérique, et qu'elle dut même y être d'autant plus active, qu'on prévoyait sa prochaine abolition. En mars 1809, après un embargo de quatorze mois, la liberté fut rendue au commerce américain, qui, jusqu'en 1812, eut une extension dont on n'a jamais vu d'exemple. Les bâtiments de l'Union couvraient alors toutes les mers, et malgré cela la fièvre jaune ne fit, pour ainsi dire, qu'apparaître dans ces vastes contrées.

[2] Mon confrère a sans doute oublié que la partie de l'Amérique que l'on nomme *côte ferme* ou *terre ferme*, se trouve dans les républiques de Colombie et de Guatimala.

ditions essentielles pour la production de la fièvre jaune. Mais ces causes sont plus nombreuses et plus résistantes dans les États du Sud que dans ceux du Nord. D'ailleurs, la prétendue émigration de la fièvre jaune du Nord au Sud n'est pas aussi réelle que le pense M. Audouard, puisque cette maladie s'est montrée en 1819 à Baltimore, à Philadelphie, à New-York, à New-Port, à Providence et à Boston; en 1820, à Philadelphie, à New-York, à Middletown, à Providence et à Portsmouth; en 1821, à Baltimore, à Alexandrie et à New-York, et enfin en 1822, dans cette dernière ville.

Que M. Audouard veuille bien nous apprendre maintenant pourquoi, nonobstant l'abolition de la traite des nègres, la fièvre jaune continue à se montrer aux États-Unis d'Amérique, tant dans le nord que dans le sud, ce qui, suivant lui, serait en contradiction avec l'axiome : *sublatâ causâ, tollitur effectus;* d'après cela, au lieu de dire, *plus de traite, et nous n'aurons plus de fièvre jaune*, il devrait au contraire s'écrier : *Plus de traite, et néanmoins toujours la fièvre jaune!*

« Qu'a de commun, demande ensuite M. Audouard, la découverte de l'Amérique avec nos climats, pour y avoir introduit une « maladie nouvelle que l'on n'observe en effet que dans les ports de « mer où se rendent les bâtiments d'Amérique? » Dire que la découverte du Nouveau-Monde a introduit la fièvre dans nos climats, c'est mettre en fait ce qui est en question. D'ailleurs, comment mon adversaire peut-il affirmer *que l'on n'observe la fièvre jaune que dans les ports de mer où se rendent les bâtiments d'Amérique*, lorsque depuis vingt-sept ans elle a ravagé un grand nombre de populations situées dans l'intérieur de la péninsule espagnole, et qui, par conséquent, ne sont point des ports de mer? Elle s'y est même montrée dans certains cas avant qu'on ne l'eût signalée dans aucune ville du littoral. Si tous les lieux de l'Espagne où la fièvre jaune s'est montrée étaient des ports de mer, assurément nul pays au monde n'en serait mieux fourni.

J'ai dit dans ma réponse, d'après des documents authentiques qui sont entre mes mains, que *l'on a vu souvent des cas sporadiques de fièvre jaune à Barcelone.*

M. Audouard affirme positivement que cela n'est point; « que « l'on prend pour des cas de fièvre jaune sporadique ce qu'on doit « appeler *fièvre bilieuse....* [1]; que l'esprit de secte rapproche ce qui

[1] « C'est une erreur, dit-il, que j'ai partagée autrefois, et que j'ai « abandonnée depuis que j'ai vu l'épidémie de Barcelone. » Nous savons en effet que mon adversaire a déjà changé plusieurs fois d'opinion sur l'origine de la fièvre jaune, ainsi que l'a fait remarquer, d'une manière piquante, un de nos honorables confrères, M. le docteur Dariste, à qui

« lui convient, éloigne ou rejette ce qui ne va pas à ses idées, et « souvent même invente ou suppose pour compléter ses tableaux. « Voilà, ajoute-t-il, pourquoi on nous dit que les fièvres bilieuses « sont des fièvres jaunes sporadiques.... Ceux qui soutiennent de « semblables assertions ne sont point praticiens. » M. Audouard, qui gratifie ainsi ses confrères d'un génie d'invention que bien certainement ils n'ont point, est sans doute un très grand praticien; mais il n'a pas réfléchi que presque tous les médecins du Nouveau-Monde qui ont vieilli au milieu des épidémies de fièvre jaune et de fièvre bilieuse, et dont les connaissances pratiques ne le cèdent certainement point aux siennes, ne regardent la première de ces maladies que comme le maximum de la seconde; et, quoi qu'il en dise, entre leur opinion et la sienne il n'y a nullement à balancer.

Quant aux explications que M. Audouard veut bien nous donner « pour me faire comprendre comment il a pu arriver des bâtiments « négriers à Barcelone et à différentes époques sans qu'ils y aient « donné la fièvre jaune toutes les fois », je ne m'y arrêterai point. Il suffit de les lire pour être convaincu de toute leur faiblesse, ainsi que des efforts qu'elles ont coûté à leur auteur. D'ailleurs, j'imiterai par là mon adversaire, qui, arrivé à ce point de sa réplique, « a cru pouvoir se dispenser de me suivre dans mes autres « objections et réfutations, qui ne sont, dit-il, que d'un ordre « secondaire, et qui méritent peu d'attention. » Il faut convenir que sa conduite dans cette circonstance a été on ne peut plus discrète. « Il croit avoir fait assez pour justifier ses assertions et « pour pouvoir mettre fin à un débat qui lui fatigue l'esprit; car « le langage polémique n'est pas de son goût. » Le lecteur peut juger maintenant jusqu'à quel point M. Audouard a atteint le but qu'il s'était proposé. Quant à moi, je suis fâché que ce débat lui

nous devons plusieurs bons écrits sur cette maladie. Voici le résumé des observations de ce médecin sur ce point :

« Ainsi, dit-il, suivant M. Audouard, en 1818, la fièvre jaune naissait « en Italie et en Espagne; en 1822, elle naissait dans les climats chauds « du Nouveau-Monde, et de là elle nous était apportée en Europe; en « 1824, son seul berceau était les bâtiments négriers; de manière qu'en « supprimant la traite des nègres, il n'y avait plus de fièvre jaune à « combattre, dans nos heureux climats, ni dans aucune partie du monde « connu ; en 1825, la traite des nègres n'est pas la seule cause occasion- « nelle de la fièvre jaune, mais bien la plus fréquente, etc. » (Voyez *les Annales de la Médecine physiologique, cahier de juillet* 1826.)

Avec un esprit aussi versatile, qui pourrait nous répondre qu'avant la fin de l'an de grâce 1827, M. Audouard ne changera pas encore une fois de manière de voir sur la fièvre jaune, sans compter ce qu'il fera par la suite ?

3

fatigue l'esprit ; mais je ne saurais y remédier. M. Audouard assure que le langage polémique n'est pas de son goût. J'aurais cru le contraire d'après la manière décidée dont il m'a jeté le gant. Est-ce que par hasard ce langage ne lui plairait que dans l'attaque ? Il m'annonce d'ailleurs que je ne le rencontrerai plus dans cette *arène ingrate* et *rebutante*. Il n'était point condamné à descendre dans cette arène où la défense de la vérité me force de rester. Mais puisque nous ne devons plus nous y rencontrer, il convient d'établir notre réglement de compte.

M. Audouard a consigné, dans sa *relation* historique de la fièvre jaune de Barcelone, cinquante-six faits en faveur de la contagion. Les trente-quatre plus vigoureux ont été attaqués et complétement invalidés, tant par la commission que par moi [1]. Les vingt-deux autres sont d'une si frêle complexion qu'ils ne peuvent manquer de succomber à la plus légère attaque [2]. J'ai aussi réfuté, en passant, quelques erreurs de lieux, de faits et de dates, qui portent à croire que M. Audouard a négligé l'étude de la fièvre jaune d'Amérique tout aussi-bien que celle d'Europe.

Il pense, du reste, que « ce n'est point dans un journal que des « médecins peuvent traiter la question la plus vaste et la plus diffi- « cile qui soit en médecine. » Pourquoi a-t-il donc choisi cette voie pour donner de la publicité à son discours ? « Nos entretiens, « ajoute-t-il, se réduiraient à une dispute de mots, les person- « nalités ne manqueraient pas de s'y placer, et l'on ne tarderait pas « à nous considérer comme deux hommes qui, se querellant dans la « rue, se donnent en spectacle au public, et qui, après avoir fait « assembler les passants, se retirent, honteux de les avoir divertis « un instant ou d'avoir été l'objet de leurs quolibets et de leurs « risées. » Je suis surpris qu'un médecin aussi digne de ce nom que M. le docteur Audouard, qui sent toute l'élévation et toute la beauté de ce noble caractère, regarde les personnalités comme inséparables de nos entretiens, s'ils se prolongeaient plus long-

[1] Ce sont les suivans : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 25, 29, 30, 36, 37, 39, 41, 42, 43, 44, 45, 51, 52, 53, 55, 56. Plusieurs autres des assertions que M. Audouard a émises dans sa relation se trouvent complétement démenties par le rapport de la commission. Telles sont celles qui ont rapport à l'époque de la mort du contre-maître du brick français *la Joséphine* (p. 7), à l'origine supposée de la maladie de Gabriel Roma (26), etc.

[2] Après avoir pris connaissance de ces prétendus cas de transmission de la maladie de Barcelone, on ne sait vraiment ce que l'on doit admirer le plus, ou de la *foi vive* de l'auteur qui les rapporte, ou de la *rareté* des faits qui puissent présenter la moindre apparence de preuve de contagion.

temps. Craindrait-il donc de sortir des bornes de la modération dans une discussion où l'on doit mettre les personnes de côté pour ne s'occuper que des faits et des conséquences qui en découlent légitimement, et où le vaincu lui-même doit se féliciter de sa défaite, signal du triomphe de la vérité ?

Paris, le 30 novembre 1827.

CHERVIN, D. M. P.

FIN.